

LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE EN SUISSE

DOSSIER



LA POLITIQUE A UN PRIX. COMMENT LA FINANCER ?

Contrairement aux autres démocraties occidentales, la Suisse n'a pas du tout légiféré sur le financement de la politique. L'opacité qui en résulte porte atteinte à la démocratie, à la confiance des citoyen-ne-s dans la classe politique et à la réputation de la Suisse à l'étranger.

Les votations populaires organisées périodiquement, qui permettent au peuple d'exprimer directement sa volonté sur des sujets déterminés, sont l'un des piliers de la démocratie suisse, l'autre étant le Parlement, élu pour représenter le souverain. Dans les deux cas, les partis exercent la fonction de courroie de transmission entre la population et l'État.

La population est très attachée à cette démocratie semi-directe, qui suscite aussi respect et admiration à l'étranger. Toutefois, ce régime occasionne aussi des **coûts**. Puisque toute la population doit pouvoir se former une opinion, il faut en effet engager des moyens suffisants. Ainsi, partisans et adversaires ont dépensé en moyenne 2,9 millions de francs pour chacune des 39 votations populaires qui ont eu lieu entre 2005 et 2011, les variations étant considérables en fonction du sujet. Les élections ne sont pas en reste, puisque la campagne électorale de 2011 a coûté en tout 42 millions de francs, soit 18 pour cent de plus qu'en 2007. Cette tendance à la hausse, qui s'observe depuis les années 1990¹, va de pair avec une

évolution sociétale. Le fait est que le bouleversement structurel du paysage médiatique et l'augmentation du nombre des indécis, conséquence de l'individualisation de la société, rendent indispensable la professionnalisation des campagnes politiques, ce qui se traduit toutefois par une hausse des coûts.²

LIENS FINANCIERS DES ÉLUS, DES PARTIS ET DES COMITÉS RÉFÉRENDAIRES ET D'INITIATIVE

Toutefois, les ressources des **partis** sont limitées et les coûts croissants ne peuvent plus être couverts par les sources traditionnelles de **financement** que sont les cotisations des membres, d'autant plus que celles-ci diminuent. Puisque le financement public des partis politiques est modeste en Suisse³, et qui plus est indirect, ceux-ci dépendent des dons privés. Or, plus un parti est financièrement dépendant de grands dons des entreprises, des associations ou des particuliers aisés, plus il peut être influencé par ceux-ci.

Les partis n'ont guère les moyens de mener eux-mêmes une campagne de votation, de sorte qu'ils cèdent souvent le terrain aux associations et aux organisations de défense d'intérêts particuliers. En conséquence, ces campagnes de votation, surtout si elles ont un fort impact sur l'économie, sont menées avec une intensité particulière, comme le confirme l'analyse des campagnes réalisées de 2005 à 2011⁴. En revanche, les campagnes qui n'attirent pas ou guère les bailleurs de fonds manquent singulièrement de conviction, même si leur importance politique est considérable. La votation sur la nouvelle Constitution fédérale de 1999, qui n'a mobilisé que 70 000 francs, en est un excellent exemple⁵.

Puisque les montants engagés sont parfois élevés, il est légitime de se demander dans quelle mesure l'argent détermine l'issue **d'une campagne électorale ou d'une campagne de votation**. Les études des politologues concluent que si un gros budget est inefficace à lui seul, il peut cependant parfaitement avoir une influence, surtout pour s'opposer à un objet

soumis à votation⁶. Par ailleurs, les ressources sont inégalement distribuées sur l'échiquier politique suisse : dans deux campagnes de votation sur trois, le rapport des fonds engagés est du simple au quadruple entre les partisans et les opposants⁷. Cette proportion nuit à l'égalité des chances en matière de diffusion et de discussion des arguments et dénature la formation de l'opinion, alors même que la Constitution fédérale garantit expressément la libre formation de cette opinion⁸. Toutefois, c'est surtout l'opacité qui entoure la provenance des sources de financement qui pose problème. Or, il suffit que l'on soupçonne le résultat d'une votation d'être entaché de vénalité pour que la confiance des citoyen-ne-s dans la légitimité des décisions politiques en souffre.

La problématique observée chez les partis se retrouve chez les **parlementaires**. Le système suisse de milice repose sur le principe que ces député-e-s exercent leur mandat à titre accessoire, de sorte qu'ils font bénéficier le Parlement de leur expérience professionnelle et défendent des intérêts aussi divers que possible. En réalité, les conseillers-ères nationaux consacrent 57 % de leur temps de travail à leur mandat parlementaire et leurs collègues du Conseil des États même 67 %⁹. Déduction faite des coûts effectifs, la rémunération moyenne par député au Conseil national s'élève à 63 685 francs par an¹⁰. Un siège dans des conseils d'administration ou d'autres mandats est donc particulièrement attrayant, car leur rémunération est supérieure à celle du mandat parlementaire. Cependant, sachant que l'on peut exercer avec le soin voulu quatre mandats d'administrateur au plus, on ne

cessera de s'étonner de la moyenne de mandats détenus par les conseillers-ères aux États, qui est de 6,9. En revanche, leurs collègues de la chambre basse siègent à quatre conseils d'administration en moyenne¹¹, bien que leur activité parlementaire absorbe déjà 57 % de leur temps de travail. Il est donc légitime de supposer que les entreprises qui confient ces mandats à des député-e-s rémunèrent avant tout la défense directe de leurs intérêts au Parlement. Plus un élu-e est influent, plus il est intéressant de l'avoir au conseil d'administration. Comme pour les partis, les moyens limités dont ils disposent pour mener à bien une activité exigeante rendent les parlementaires vulnérables aux influences exercées par des intérêts particuliers.

LES SCANDALES ÉBRANLENT LA CONFIANCE DANS LA POLITIQUE

Des scandales peuvent alors se produire, même en Finlande qui, encore plus que la Suisse, se targue d'être un pays intègre et transparent, libre de toute corruption. Dans une affaire précédée d'une vague de scandales, le président du Parti du centre, Matti Vanhanen, a en effet été soupçonné d'avoir agi en faveur d'un centre commercial dont l'entreprise propriétaire lui avait versé un don. Ces événements ont non seulement ébranlé la confiance de la population finnoise dans la politique, mais également nui, selon les observateurs, à la réputation du pays dans son ensemble¹².

Nous pouvons aussi imaginer qu'un scandale de ce genre se produise en Suisse, même s'ils sont peu nombreux à avoir éclaté, notamment en raison d'un manque de transparence. Le PDC a ainsi fait l'objet de vives critiques en 2009, lorsque ses conseillers-ères aux États ont changé d'avis pour s'opposer à la fixation d'un plafond salarial à l'UBS, qui sollicitait des fonds publics. La presse a alors révélé que le PDC avait reçu un don de 150 000 francs de l'UBS peu de temps avant le vote. Pris à partie, le PDC a ensuite refusé le don¹³. Dans un autre cas, Christoph Blocher a reproché à Philipp Müller, président du PLR suisse, de faire flèche de tout bois contre l'achat du nouvel avion de combat, le Gripen, pour la seule et unique raison qu'il avait été rémunéré pour cela par Dassault, le concurrent du Gripen, par l'entremise de l'agence RP Farner. Müller rejette ces griefs, les qualifiant d'accusations de corruption monstrueuses¹⁴. On ne sait pas encore si ces attaques tiennent. Opacité oblige, on en est réduit à des conjectures sur l'existence, voire la normalité, de paiements de ce genre pour

financer les partis. En théorie, ils seraient tout à fait possibles.

LA TRANSPARENCE DU SYSTÈME DE MILICE, UN RENFORT POUR LA DÉMOCRATIE

Dans les faits, la nature même du système de milice veut que les député-e-s soient liés à divers intérêts, et notamment celui de leur profession. Dans le cas idéal, la représentation équitable des diverses professions garantit au Parlement un bagage de connaissances considérable et lui permet de tenir compte de façon équitable des intérêts en présence. Signalons toutefois que, dans notre régime démocratique, les femmes et hommes politiques sont avant tout redevables à leurs électrices. Dès lors, il en va de l'intérêt des citoyen-ne-s, de leur confiance dans le système politique et de la légitimité démocratique des décisions politiques que les parlementaires **déclarent en toute franchise les divers intérêts qu'ils défendent**. Il faut en effet mettre un frein aux influences exercées à l'insu de l'électorat. Les conflits d'intérêts devenant visibles, il est plus difficile pour les élu-e-s de faire prévaloir des intérêts particuliers sur les intérêts de leur électorat. De surcroît, la transparence du financement de la politique peut réduire le risque de corruption, car les actes de corruption se déroulent toujours dans l'ombre.

Aussi Transparency International Suisse demande-t-elle l'obligation de **déclarer les dons et l'identité des bailleurs à partir d'un certain montant**, peu importe que les destinataires soient des parlementaires, des partis ou encore des comités électoraux, référendaires ou d'initiative. Par ailleurs, les député-e-s doivent **déclarer intégralement les intérêts qu'ils défendent et les mandats qu'ils détiennent**, ainsi que les revenus accessoires, les cadeaux et les autres avantages qu'ils retirent de leur mandat politique. De surcroît, un

L'HEURE EST AUX ACTES

organe de contrôle indépendant doit vérifier le respect de ces prescriptions et avoir la compétence de prononcer des sanctions en cas d'infraction. Soucieuse d'avancer dans la réalisation de ces objectifs, TI Suisse poursuivra ses activités de relations publiques, tout en nouant un dialogue avec les principaux acteurs, afin d'apprécier leurs opinions et leurs besoins. Elle œuvrera aussi, avec des experts du domaine, à l'élaboration de solutions réalisables, susceptibles de dissiper les éventuelles craintes et de démonter l'argument qui veut que toute réglementation soit inapplicable. TI Suisse est en effet convaincu qu'il en va de l'intérêt de la Suisse de renforcer sa démocratie en pratiquant la transparence.

Certains représentant-e-s politiques ont aussi reconnu qu'il faut agir. Ainsi, le sujet du financement des partis politiques fait régulièrement l'objet d'interventions parlementaires depuis 1964¹⁵. Le point commun de ces tentatives est le faible succès remporté par les demandes de transparence, et les dernières démarches ne font pas exception. Ainsi, l'initiative parlementaire d'Andy Tschümperlin (PS), qui relayait la cause défendue par une initiative populaire éponyme pour demander la publication des revenus des élu-e-s, a échoué en mars 2012 au Conseil national par 96 voix contre 84. Cette initiative populaire, lancée par Lukas Reimann (UDC) et par le Parti pirate, (www.unbestechlich) ne réunira probablement pas le nombre de signatures requis, en dépit des réactions positives qu'elle suscite dans la population. Auteur de la motion de la Commission des institutions politiques du Conseil des États sur la transparence des campagnes de votation, le démocrate-chrétien Urs Schwaller a engrangé un peu plus de succès, puisque, à l'étonnement de beaucoup, elle a passé la rampe de la chambre haute, avant d'échouer finalement au Conseil national en mars 2012. Or, la population est acquise à cette cause : en 2007, 87 % des citoyen-ne-s sondés dans le cadre du programme de recherche UNIVOX plébiscitaient la publication obligatoire de la provenance des fonds alloués aux campagnes de votation¹⁶. De même, l'analyse des déclarations des candidat-e-s réalisées sur la plateforme d'aide au vote en ligne Smartvote aboutit à une conclusion intéressante : six des huit grands partis suisses prônent la transparence (l'article de Smartvote à la page 14 fournit d'autres renseignements à ce sujet). L'écart avec les résultats des votes au Parlement n'en est que plus surprenant.

L'effervescence qui agite ces derniers temps les rangs des banques, du côté des bailleurs de fonds, n'a pas échappé à la vigilance du public. En février, la Banque Raiffeisen a ainsi lâché une bombe en adoptant son nouveau modèle de financement qui fait dépendre le montant du don de la représentation parlementaire du parti¹⁷. Elle a été imitée en mars par le CS, qui calculera lui aussi ses contributions en fonction du nombre de sièges au Parlement et non plus en fonction des votes émis par les députés¹⁸. L'UBS y est ensuite aussi allée de sa déclaration, indiquant qu'elle donnerait en tout un million de francs aux partis qui adhèrent à l'économie de marché et à la libre concurrence. Le seul critère retenu est le programme du parti et non pas les votes de certains parlementaires ou les prises de position ponctuelles du parti¹⁹. Quant à la Mobilière, elle verse chaque année depuis longtemps un don de 10 000 francs à chaque parti représenté au Conseil fédéral²⁰.

Les organisations internationales invitent elles aussi la Suisse à légiférer dans le domaine du financement de la politique. Ainsi, l'OSCE²¹ a recommandé à la Suisse d'envisager d'adopter des dispositions garantissant la publication des finances des partis et d'autres groupements politiques²². De même, le Conseil fédéral a signé en 2003 les recommandations du Conseil de l'Europe contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales, qui prévoient notamment des dispositions en matière de transparence²³. En 2011, le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO) a rédigé un rapport d'évaluation sur la transparence du financement des partis politiques en Suisse. Après une

analyse approfondie des particularités suisses, ce rapport recommande l'introduction de règles de comptabilité, l'instauration d'une obligation de communiquer tous les dons reçus, ainsi que l'identité des donateurs, et la constitution d'une autorité de contrôle indépendante qui ait le pouvoir d'imposer des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives. Le GRECO attend une réponse du Conseil fédéral d'ici avril 2013²⁴. Autrement dit, l'actualité de ce sujet est aussi brûlante que les résultats des efforts pour plus de transparence sont jusqu'ici modestes. Cependant, la présence de champions de la transparence sur tous les coins de l'échiquier politique permet de nourrir l'espoir qu'une majorité de député-e-s se laissera bientôt convaincre de sa nécessité pour la démocratie. Néanmoins, tant que des dispositions ad hoc n'auront pas été adoptées, les dépendances des partis, des parlementaires et des comités électoraux, référendaires et d'initiative envers des bailleurs de fonds resteront occultes.

Le but de ces dispositions n'est pas d'interdire ou de sanctionner les contributions de tiers. Bien au contraire, il est important, dans notre système de milice, que des particuliers s'engagent en politique. Toutefois, des dons particulièrement élevés peuvent créer des dépendances et susciter des conflits d'intérêts et il faut donc que leur communication soit obligatoire pour que non seulement les électeurs-trices, mais aussi les donateurs et les responsables politiques eux-mêmes, prennent conscience de ces dépendances possibles. Il n'y a aucune raison de priver les citoyen-ne-s helvétiques de ces informations importantes.

NOTES

- 1 Herrmann et al. 2012. Das politische Profil des Geldes, p. 23.
- 2 Caroni. 2009. Geld und Politik, pp. 17–24.
- 3 Il prend la forme de contributions versées aux fractions parlementaires : 144 500 francs de contribution de base et 26 800 francs par député. Source : art. 10, al. 1, ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires, état le 1er septembre 2012.
- 4 Herrmann et al. 2012. Das politische Profil des Geldes, pp. 8–10.
- 5 Gernet. 2011. (Un-)heimliches Geld, p. 15.
- 6 Caroni. 2009. Geld und Politik, pp. 34–53.
- 7 Herrmann et al. 2012. Das politische Profil des Geldes, p. 34.
- 8 Art. 34, al. 2, Constitution fédérale.
- 9 NZZ. 05.04.2010. Auf dem Weg zum Berufsparlament (vers un Parlement professionnel).
- 10 10vor10. 05.03.2012. La lutte des parlementaires pour leurs salaires. La rémunération moyenne d'un membre du Conseil national comprend les éléments suivants : 25 000 francs d'indemnité de base, 38 685 francs de jetons de présence, 13 697 francs d'allocations de prévoyance, 31 750 francs de frais de personnel, 20 212 francs autres frais, 4280 francs de frais de déplacement (état en 2011, données de 10vor10). La rémunération perçue par les conseillers-ères aux États est plus élevée en raison du plus grand nombre de séances.
- 11 Credita Kurzstudie. 14.06.2012. Mandate im eidgenössischen Parlament (mandats des parlementaires fédéraux).
- 12 Financial Times. 10 juin 2008. Funding Scandal taints Finland's Reputation.
- 13 Tagesanzeiger du 31.05.2009. UBS zahlt auch 2009 Parteispenden; Tagesanzeiger du 02.06.2009. «Die CVP soll der UBS das Geld zurückgeben»; Tagesanzeiger du 03.06.2009. Juso wirft CVP und UBS Bestechung vor.
- 14 Article du Tagesanzeiger du 31.08.2012. «Ein Ablenkungsmanöver unter der Gürtellinie» ; Interview de Philipp Müller dans le Tagesanzeiger du 1.10.2012. «Man kann einem Politiker nichts Schlimmeres unterstellen».
- 15 Gernet. 2011. (Un-)heimliches Geld, pp. 103–193.
- 16 UNIVOX II B direktdemokratische Einrichtungen 2006/2007.
- 17 Handelszeitung. 13.02.2012. Raiffeisenbank finanziert Schweizer Politik.
- 18 Sonntagszeitung. 04.03.2012. CS: eine Million für Parteien.
- 19 NZZ. 25.04.2012. Grosses Interesse an der UBS-Million.
- 20 Handelszeitung. 13.02.2012. Raiffeisenbank finanziert Schweizer Politik.
- 21 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
- 22 OSCE/BIDDH, Rapport de la Mission d'évaluation électorale, Confédération suisse, élections à l'assemblée fédérale, 21 octobre 2007 (Varsovie : OSCE/BIDDH, 2008), 7.
- 23 Recommandation Rec(2003)4 du Comité des Ministres aux États membres sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales (adoptée par le Comité des Ministres le 8 avril 2003, lors de la 835e réunion des Délégués des Ministres). Même si ces recommandations ne sont pas contraignantes, elles ont tout de même été signées par les ministres des Affaires étrangères des États membres, ce qui leur confère une légitimité accrue.
- 24 Troisième cycle d'évaluation du GRECO (2011) 4F Thème II. Rapport d'évaluation sur la Suisse : transparence du financement des partis politiques.

BIBLIOGRAPHIE

Études scientifiques

- Caroni, Martina. 2009. Geld und Politik: Die Finanzierung politischer Kampagnen im Spannungsfeld von Verfassung, Demokratie und politischem Willen. Éditions Stämpfli SA, Berne.
- Credita Kurzstudie. 14.06.2012. Mandate im eidgenössischen Parlament. <http://www.credita.ch/download/htm/1503/de/Credita-Studie-Parlament-Juni-2012.pdf>.
- Gernet, Hilmar. 2011. (Un-)heimliches Geld: Parteienfinanzierung in der Schweiz. Éditions Neue Zürcher Zeitung, Zurich.
- Hermann, Michael et Mario Nowak. 2012. Das politische Profil des Geldes: Wahl- und Abstimmungswerbung in der Schweiz. Forschungsstelle sotomo am Geographischen Institut UZH.
- UNIVOX II B direktdemokratische Einrichtungen 2006/2007. <http://www.gfs-zh.ch/?pid=195>.

Articles de presse

- Berner Zeitung. 23.06.2012. War es nur Lobbying oder bereits Bestechung ? <http://www.bernerzeitung.ch/region/thun/War-es-nur-Lobbying-oder-bereits-Bestechung/story/17088601>.
- Financial Times. 10.06.2008. Funding Scandal taints Finland's Reputation. <http://www.ft.com/intl/cms/s/0/054fd33a-3679-11d-d-8bb8-0000779fd2ac.html>.
- Handelszeitung. 13.02.2012. Raiffeisenbank finanziert Schweizer Politik. <http://www.handelszeitung.ch/politik/raiffeisenbank--finanziert-schweizer-politik>.
- NZZ. 05.04.2010. Auf dem Weg zum Berufsparlament. http://www.wahlkampfblog.ch/wp-content/uploads/2012/06/nzz_2010_05_04_auf_dem_weg_zum_berufsparlament_b%C3%Bcttiker.pdf.
- NZZ. 25.04.2012. Grosses Interesse an der UBS-Million. <http://www.nzz.ch/aktuell/wirtschaft/uebersicht/fdp-svp-und-bdp-interessieren-sich-fuer-parteienspende-der-ubs-1.16624756>.
- Sonntagszeitung. 04.03.2012. CS: eine Million für Parteien. <http://www.sonntagszeitung.ch/nachrichten/artikel-detailseiten/?newsid=209133>.
- Tagesanzeiger. 31.08.2012. «Ein Ablenkungsmanöver unter der Gürtellinie». <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Ein-Ablenkungsmanoever-unter-der-Guertellinie/story/23544429>.
- Tagesanzeiger. 01.10.2012. «Man kann einem Politiker nichts Schlimmeres unterstellen» <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Man-kann-einem-Politiker-nichts-Schlimmeres-unterstellen/story/17077866>.
- 10vor10. 05.03.2012. Parlamentarier-Streit um eigene Löhne. <http://www.tagesschau.sf.tv/Nachrichten/Archiv/2012/03/05/Schweiz/Session/Parlamentarier-Streit-um-eigene-Loehne>.

Organisations internationales

- Troisième cycle d'évaluation du GRECO (2011) 4F Thème II. Rapport d'évaluation sur la Suisse : transparence du financement des partis politiques.
- OSCE/BIDDH (2008), Rapport de la Mission d'évaluation électorale, Confédération suisse, élections à l'assemblée fédérale, 21 octobre 2007, Varsovie.
- Recommandation Rec(2003)4 du Comité des Ministres aux États membres sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales.

|||||

DISPOSITIONS LÉGALES APPLICABLES AU FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DANS LES CANTONS

La législation fédérale ne contient aucune disposition régissant le financement des partis politiques et les seuls cantons à avoir légiféré dans ce domaine sont Genève et le Tessin :

GENÈVE

Dans le canton de Genève, tout parti politique, association ou groupement qui dépose des listes de candidats pour des élections cantonales ou municipales ou qui dépose une prise de position lors d'une votation doit soumettre chaque année à l'autorité compétente (le Service des votations et élections) ses comptes annuels et la liste de ses donateurs. Les dons anonymes sont interdits. Les comptes et les listes de donateurs doivent être vérifiés par une fiduciaire reconnue par le canton, qui doit en attester la conformité aux normes. Ils peuvent être consultés par toute personne exerçant ses droits politiques dans le canton de Genève. Si ces normes ne sont pas respectées, l'État ne verse pas la prise en charge des frais du groupement en question¹.

TESSIN

Au Tessin, la loi distingue entre la communication annuelle des dons et de l'identité des personnes qui versent des dons aux partis et mouvements politiques et la communication de ces versements dans les 30 jours précédant la date de l'élection ou de la votation. Dans les deux cas, la Chancellerie d'État publie immédiatement ces données dans la Feuille officielle. Les partis et mouvements politiques doivent s'exécuter lorsque le montant du don dépasse 10 000 francs. À défaut, le Conseil d'État peut les priver, en tout ou en partie, de la contribution prévue par la loi. S'agissant des élections et des votations, les candidats doivent déclarer les dons à partir de 5000 francs et sont passibles d'une amende pouvant atteindre 7000 francs en cas d'infraction². À l'origine, la loi prévoyait de limiter à 50 000 francs les contributions au financement des campagnes électorales et des campagnes de votation, mais le Tribunal fédéral a estimé que cette disposition était inconstitutionnelle³. La Chancellerie d'État du Tessin indique toutefois que les indications ne sont pas vérifiées et que des voix s'élèveraient actuellement au Grand Conseil tessinois pour demander un contrôle des dispositions⁴.

NOTES

- 1 Art. 29A Loi sur l'exercice des droits publics (LEDP) ; art. 4A, 4B, 4C, 4D Règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques (REDP).
- 2 Art. 114 + 115 Legge sull'esercizio dei diritti politici.
- 3 Arrêt du Tribunal fédéral du 10 juillet 1999, ATF 125 I 441 (consid. 3a–b).
- 4 Entretien téléphonique du 03.10.2012 avec Giampiero Gianella, chancelier de la République et canton du Tessin

« SANS TRANSPARENCE DANS LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE NOUS COURONS LE RISQUE DE SAPER LA CONFIANCE DONT JOUIT NOTRE DÉMOCRATIE DIRECTE »

Entretien avec Hilmar Gernet*

TI Suisse: M. Gernet, contrairement à la quasi-totalité des démocraties occidentales, la Suisse n'a pas légiféré sur le financement de la politique. Où est le problème ?

Hilmar Gernet: L'absence de législation ne signifie pas que le problème du financement de la politique n'existe pas. Entrée en vigueur le 1er janvier 2000, l'actuelle Constitution fédérale s'est dotée pour la première fois d'une disposition sur les partis dans l'article 137. Cet article prévoit que les partis contribuent à la formation de l'opinion et de la volonté populaires. Lors des vastes délibérations consacrées à ce nouvel article constitutionnel, une violente controverse a divisé les parlementaires : faut-il y voir la base légale d'un soutien versé aux partis par l'État ? Aujourd'hui encore, deux interpré-

|||||

« J'estime que c'est dans le secret qui entoure les contributions versées aux partis, pourtant indispensables au fonctionnement de notre démocratie directe, que le bât blesse. »

|||||

tations s'affrontent : l'une affirme que la Constitution doit garantir ses postulats, l'autre juge que conclure de la teneur de l'article qu'il faut financer les partis est une déduction tirée par les cheveux ou

revient à passer sous silence la volonté populaire opposée au financement des partis. Or, le problème est que le financement des partis a bel et bien lieu, mais en cachette. J'estime que c'est dans le secret qui entoure les contributions versées aux partis, pourtant indispensables au fonctionnement de notre démocratie directe, que le bât blesse.

Quels sont les risques posés par l'absence de législation et le statu quo ?

Le financement occulte actuel des partis n'est une solution satisfaisante pour personne : Ni pour les entreprises qui doivent virer l'argent aux directions des partis ou sur des comptes d'associations sans pouvoir en informer leurs actionnaires. Ni pour les partis qui ne peuvent pas accomplir correctement leur mandat public sans les contributions de l'économie. Ni pour l'État qui s'est doté d'un système politique pour lequel il n'est pas disposé à payer le prix. Ni pour les citoyen-ne-s qui ne sont pas correctement informés sur le mode de financement des partis. Or, ils doivent prendre des décisions éclairées sur le plan politique, un impératif pour que notre démocratie fonctionne. À cette fin, ils doivent aussi savoir comment les partis financent leurs activités. À défaut, nous courons le risque de saper la confiance dont jouit notre démocratie directe.

L'argent exerce-t-il une influence sur la vie politique ? Peut-on « acheter » le résultat d'une votation ou l'issue d'une élection en engageant de grosses sommes d'argent ?

Si l'argent n'avait aucune influence, personne n'en dépenserait pour les votations

|||||

« Notre système politique, qui, admettons-le, n'est plus qu'en partie un système de milice, vise à ce que les intérêts les plus divers soient représentés au législatif. Il faut toutefois que les liens de ces intérêts soient connus. »

|||||

ou les élections. De manière générale, l'argent permet d'influencer la formation de l'opinion et de la volonté.

Eu égard à leur dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds, les élu-e-s peuvent-ils encore voter librement dans l'intérêt de leur électorat ?

Notre système politique, qui, admettons-le, n'est plus qu'en partie un système de milice, vise à ce que les intérêts les plus divers soient représentés au législatif. Il faut toutefois que les liens de ces intérêts soient connus. Aussi l'exigence principale à l'égard de la politique n'est pas son indépendance, mais la transparence de ses processus. Car c'est cela qui est décisif pour les citoyen-ne-s. Je crois que c'est faire une injustice envers les député-e-s que de supposer qu'ils se vendent pour une bouchée de pain au plus offrant. Je suis persuadé que les représentants des divers intérêts peuvent faire une politique de qualité, car pratiquement tous les député-e-s représentent non pas un, mais

|||||

* SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PDC DE 1997 À 2001, HILMAR GERNET EST L'AUTEUR DE L'OUVRAGE « (UN-)HEIMLICHES GELD – PARTEIFINANZIERUNG IN DER SCHWEIZ », ÉDITIONS NEUE ZÜRCHER ZEITUNG, 2011.

plusieurs intérêts : région, parti, profession, association, etc. L'important ici, comme je l'ai dit plus haut, est toutefois que les liens derrière ces intérêts soient connus.

Selon l'étude sotomo 2012, le budget varie du simple au quadruple dans deux votations sur trois. Estimez-vous que ce rapport de forces pose problème ?

Il faut parler d'argent en politique et les budgets des comités, ainsi que leur financement, doivent être publiés. Nous avons aussi là une exigence du Conseil des États. En outre, le Conseil national a examiné en 2005 une intervention parlementaire interpartis (PS, PLR, UDC, PDC) qui exigeait des campagnes de votation équitables, de sorte que la formation de l'opinion politique soit confiée au premier chef aux partis et non pas à de puissants intérêts. En Suisse, il existe toutefois un certain sens, une sensibilité lorsque trop d'argent est injecté dans une campagne, même si il est de bonne guerre de reprocher au camp adverse de disposer d'un budget bien supérieur au nôtre. Mentionnons toutefois que, ces dernières années, plusieurs campagnes politiques ont abouti même sans un gros budget.

Quelle solution proposeriez-vous ? Où agir pour que la situation évolue ?

Il incombe aux partis d'exiger un prix adéquat pour leur travail. En effet, la politique n'a pas seulement de la valeur, mais aussi un prix ! Il faut en l'occurrence élaborer un modèle où les missions fondamentales des parties (formation et regroupement de l'opinion, recrutement du personnel, activités scientifiques, secrétariat général, etc.) soient financées tant par

les cotisations des membres et les contributions des tiers (comme l'économie) que par des subventions. Ainsi, les partis pourraient faire de la politique sans devoir constamment mendier de l'argent. Cela ne veut pas pour autant dire, loin de là, que les partis disposent des mêmes armes que d'autres groupes de défense des intérêts, mais, du moins, que l'inégalité s'amenuise. Les arguments peuvent alors prendre plus de poids.

Dans votre livre, vous évoquez la possibilité d'un « sommet de l'argent », d'une table ronde à laquelle participeraient les bailleurs de fonds, qui pourraient être le moteur de la réforme du financement des partis. En été 2011, la Banque Raiffeisen a en effet présenté un nouveau système de financement des partis. Le CS lui a emboîté le pas en mars dernier et l'UBS s'est elle aussi fendue d'une prise de position. Peut-on parler d'un tournant ? Quel est l'état d'avancement de ce projet de « sommet de l'argent » ?

Certaines banques ont commencé par « faire leurs devoirs » en reconnaissant le rôle fondamental que jouent les partis dans le fonctionnement de notre modèle politique. Raiffeisen a ainsi présenté un modèle de soutien absolument transparent, qui n'impose pas aux partis d'obligation de rendre des comptes. La contribution financière s'entend comme un apport au système politique suisse, garant d'un cadre favorable à l'activité économique des banques et d'autres branches. La balle est désormais dans le camp des partis. En effet, le « sommet de l'argent » est une proposition, mais la convocation incombe aux partis.

Dans votre ouvrage, vous soulignez la nécessité de créer des modèles de partenariat public-privé pour financer les partis. Quelles en seraient les caractéristiques ?

Nous ne pouvons nous fixer comme objectif que l'État soit la seule source de financement des partis, de sorte qu'un modèle mixte, public et privé, me semble préférable. La partie privée provient des membres, des élus et des entreprises, tandis que l'État verse son écot financé par des fonds publics. Il existe de nombreux modèles, nous pouvons faire un tour d'Europe, puis élaborer un modèle sur mesure, car il n'existe pas de modèle « prêt-à-porter » pour notre pays. Toutefois, les partis doivent, dans un premier temps, réunir aux Chambres fédérales une majorité en faveur d'un financement des partis fondé sur le partenariat. Une fois approuvé par le Parlement, le projet devra, selon toute probabilité, être défendu devant le

|||||

« Manifestement, les partis craignent de perdre les grands bailleurs de fonds qui préfèrent rester dans l'ombre, s'ils parlent ouvertement d'argent en politique. »

|||||

peuple, car on peut mettre sa main au feu qu'il y aura un référendum (facultatif) sur cet objet. Cela semble dépasser les capacités des partis sans le sou et ils n'y semblent pour l'instant pas disposés.

En automne 2011, le Conseil aux États a approuvé une motion d'Urs Schwaller qui demandait la publication des sources de financement des campagnes de votation. L'initiative pour la transparence de Lukas Reimann (UDC) et du Parti pirate (www.unbestechlich.ch) – qui demande la publication des revenus des élu-e-s – a aussi attiré l'attention. Si la motion d'Urs Schwaller n'a pas passé la rampe du Conseil national et s'il n'est pas certain que l'initiative réunisse suffisamment de signatures, il n'en reste pas moins que le centre et l'UDC avancent leurs pions. Peut-on espérer pour autant que les partis s'attaquent de leur plein gré au problème ?

Je l'espère. L'une des tâches des partis consiste à recueillir les fonds nécessaires à leurs activités. Des fonds dont ils peuvent publier la provenance. Manifestement, les partis craignent de perdre les grands bailleurs de fonds qui préfèrent rester dans l'ombre, s'ils parlent ouvertement d'argent en politique. Cependant, cela ne devrait plus être un réel problème du moment que les banques – d'importants bailleurs de fonds des partis – ont d'elles-mêmes fait les premiers pas vers davantage de transparence. La transparence dans la politique n'est pas seulement un sujet à la mode, mais aussi l'avenir des partis. Pour cesser d'être une menace pour la démocratie, le financement de la politique doit enfin jouer la carte de la transparence.



ENTRETIEN AVEC MARTINA CARONI*

« L'ARGENT PEUT EXERCER UNE INFLUENCE »

*Entretien avec Martina Caroni**

TI Suisse: Madame Caroni, la Suisse est régulièrement la cible de critiques en raison de l'absence de transparence qui caractérise le financement de sa vie politique. Ainsi, en décembre 2011, le GRECO (Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe) lui a recommandé de légiférer sur le financement des partis et des campagnes électorales. Où est le problème ?

Martina Caroni: L'argent est un sujet tabou, c'est sans doute la première constatation à faire, tant dans de nombreux domaines de la vie quotidienne que dans la vie politique. Nous avons là un paramètre culturel.

En Suisse, les partis ont des ressources financières relativement limitées. Dans quelle mesure sont-ils dépendants de leurs donateurs, surtout de grands bailleurs de fonds, et se laissent-ils influencer par ceux-ci ?

À cet égard, il me paraît intéressant d'opérer une distinction entre le plan conscient et le plan inconscient. Sur le plan conscient, j'estime que les partis sont tout à fait conscients du risque de dépendance envers leurs donateurs, qu'ils ne souhaitent pas donner cette impression et qu'ils soulignent avec force leur indépendance. Les partis ne s'en tirent pas tous aussi bien. Cependant, de façon inconsciente, ils défendent assurément une politique favorable à leurs donateurs, dans une certaine mesure du moins. Dès lors, je ne reproche pas aux partis suisses de faire délibérément le jeu de leurs donateurs, mais, inconsciemment, cela n'est certainement pas négligeable.

Quelle influence exerce un gros budget sur l'issue d'une votation ?

Voilà une question difficile, car nous en sommes réduits, pour la Suisse, à des conjectures. En effet, pour réaliser une étude empirique sur ce sujet, il faut absolument connaître les moyens en présence, ce qui n'est pas le cas en Suisse, faute de dispositions régissant la transparence. Nous devons ainsi formuler des hypothèses, en nous inspirant, par exemple, de recherches faites aux États-Unis. Les nombreuses études scientifiques réalisées dans ce pays indiquent ainsi que l'influence d'un gros budget varie en fonction du côté où il est investi. L'argent est très efficace lorsqu'il s'agit de s'opposer à une nouveauté. On s'accommode du fait que les campagnes de votation d'aujourd'hui sont extrêmement chères, car on a toujours l'espoir qu'une campagne de plus grande envergure, mieux financée, pourrait exercer une influence sur l'issue de la votation. Comme je l'ai dit, l'effet de ces fonds varie en fonction du côté où de gros budgets sont engagés. Il n'en reste pas moins que ces études montrent que l'argent a bel et bien une influence. À elle seule, cette conclusion devrait nous mettre la puce à l'oreille en Suisse.

Selon l'étude publiée en 2012 par le centre de recherches sotomo, dans deux campagnes de votations sur trois, le budget va du simple au quadruple. Ce déséquilibre pose-t-il le problème ?

Oui, à mon sens. La Suisse est l'un des rares pays qui garantissent dans sa constitution la libre formation de l'opinion de l'électorat, sans toutefois lui fournir d'éléments lui permettant de savoir qui

verse de l'argent à qui dans une campagne pour ou contre un objet. La Constitution a beau tabler sur l'existence d'un électorat rationnel qui s'intéresse à la vie politique et qui s'informe, les citoyen-ne-s ne peuvent recueillir aucune information sur un aspect aussi important que le financement des campagnes. Tout au plus,



« Or, si on entend réellement garantir la libre formation de l'opinion, l'électorat doit aussi recevoir des informations sur la provenance des dons versés à un comité référendaire ou à un comité d'initiative. »



on lit dans la presse que telle organisation a versé une certaine somme à un comité d'initiative, mais il ne s'agit que d'informations fragmentaires. Or, si on entend réellement garantir la libre formation de l'opinion, l'électorat doit aussi recevoir des informations sur la provenance des dons versés à un comité référendaire ou à un comité d'initiative.

Ces conjectures sur le financement pourraient-elles ébranler la confiance des citoyen-ne-s dans la politique et dans le système ?

Je pense que le conditionnel est de trop ici, puisque cette confiance a déjà di-

(SUITE)

|||||

« Et c'est un fait que l'argent peut exercer une influence. S'il n'est pas le seul facteur décisif, son impact est néanmoins indéniable. »

|||||

minué. Les études de Sotomayor montrent aussi que les ressources sont inégalement distribuées. Le dimanche soir, après chaque votation, l'un des camps – celui des perdants en général – explique notamment le résultat par l'inégalité des fonds. C'est une explication classique, qui ne manque jamais au rendez-vous. De la sorte, les responsables politiques reconnaissent implicitement que l'argent a une influence et la confiance des électeurs dans la politique en pâtit. Et c'est un fait que l'argent peut exercer une influence. S'il n'est pas le seul facteur décisif, son impact est néanmoins indéniable. Et il faut donc conclure que nous devons avancer dans ce dossier, afin de sauver notre système démocratique. En pratiquant obligatoirement la transparence, pour que l'on sache au moins qui finance qui.

Vous postulez ainsi l'adoption de règles concernant le financement de la politique. Jusqu'où ces règles devraient-elles aller ?

La transparence est l'exigence minimale. Pas nécessairement à partir du premier franc, dans un souci de faisabilité, mais à partir d'un montant qui, en fonction de l'échelon politique considéré, est suffi-

samment élevé pour exercer une influence. Une commune ne peut pas être assimilée à un canton, ni un canton à la Confédération. Ainsi, 500 francs versés à un parti national ne font aucune différence. En revanche, si la même personne verse 100 fois 500 francs, ces dons doivent être cumulés. Nous devrions donc

|||||

« S'agissant du montant à partir duquel un don doit être déclaré, on pourrait envisager un plancher de 15 000 ou de 20 000 francs, soit simplement le montant à partir duquel on pourrait avoir l'impression qu'une influence peut être exercée. »

|||||

avoir une liste qui récapitule les dons versés et qui soit publiée plus ou moins rapidement, ce qui n'est plus un problème aujourd'hui avec Internet. La Federal Election Commission des États-Unis montre la voie à suivre : dès qu'un don est déclaré, le donateur, le montant et le bénéficiaire sont en effet publiés presque aussitôt sur son site. Cette base de données permet déjà au peuple d'exercer un certain contrôle. Il faut par ailleurs une instance de contrôle indépendante des acteurs politiques et de l'administration. S'agissant du montant à partir duquel un don doit être déclaré, on pourrait envisager un plancher de 15 000 ou de 20 000 francs, soit

simplement le montant à partir duquel on pourrait avoir l'impression qu'une influence peut être exercée. Pour moi, c'est cela le critère déterminant : l'apparence. Dans le cas de la justice, il suffit que l'on ait l'impression qu'un organe judiciaire manque d'indépendance pour qu'il soit remplacé. Le seul soupçon de partialité suffit. Pourquoi n'en va-t-il pas ainsi en politique ?

On exprime souvent la crainte que la transparence se traduise par un recul des dons. Partagez-vous cette appréhension ?

Non, car ces craintes ne reposent sur aucune expérience, ni en Suisse, ni à l'étranger. L'instauration d'une pratique transparente n'exerce pas nécessairement une influence sur la fréquence et le montant des dons. En Suisse, il n'y a pas d'études empiriques sur ce sujet, car nous n'avons jamais pratiqué la transparence. Le problème est plutôt un manque de volonté politique.

Transparency International exige aussi la transparence en ce qui concerne les revenus accessoires des parlementaires qui siègent dans des conseils d'administration ou exercent d'autres mandats comme avocats. On objecte parfois que les avocats sont tenus à la discrétion dans l'exercice de leur profession. Comment résoudre ce problème ?

Si on veut, on peut. Si on le souhaite, on peut résoudre le conflit ; si on ne le veut pas, on ne voit que les problèmes. Or, des pistes de solution existent. Souvent, il s'agit de mandats pour des entreprises et je ne vois pas pourquoi on ne peut pas simplement déclarer : un mandat pour

||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||

*** MARTINA CARONI, PROFESSEURE ORDINAIRE DE DROIT PUBLIC, DE DROIT INTERNATIONAL ET DE DROIT PUBLIC COMPARATIF À L'UNIVERSITÉ DE LUCERNE, EST L'AUTEURE DE L'OUVRAGE « GELD UND POLITIK: DIE FINANZIERUNG POLITISCHER KAMPAGNEN IM SPANNUNGSFELD VON VERFASSUNG, DEMOKRATIE UND POLITISCHEM WILLEN » .**

Nestlé. La nature du mandat reste inconnue. Le secret professionnel n'est pas nécessairement trahi lorsque sait que Me XY accomplit un mandat pour le compte de Nestlé. Toutefois, cette transparence permet au citoyen-ne vigilant de se rendre compte si l'avocat change brusquement d'opinion depuis qu'il est au service de Nestlé. Elle donne à l'électorat la possibilité de le vérifier. Ici aussi, nous avons des exemples, tirés des États-Unis, où l'on a clairement vu que le vote change en fonction du bailleur de fonds. On retrouve ces revirements même dans la magistrature, où des juges ont inopinément tourné leur veste après avoir reçu un don d'une autre partie.

La nécessité de la transparence est donc acquise. Selon des enquêtes, le peuple l'appelle aussi de ces vœux. En revanche, la situation est différente au Parlement. Comment expliquer ce clivage et qu'entreprendre pour faire avancer cette cause ?

La majorité des parlementaires n'a pas la volonté de faire bouger les choses, très probablement parce que cela limite leur marge de manœuvre. Et il est très rare que les femmes et hommes politiques limitent eux-mêmes leur marge de manœuvre, sauf s'ils subissent des pressions. Selon ces sondages, le peuple donnerait bel et bien son soutien à des mesures allant dans ce sens et des tentatives de lancer une initiative populaire ont déjà eu lieu. Naturellement, cela est aussi une question d'argent, car il faut au bas mot un million de francs pour lancer une initiative. La question est ensuite de savoir ce qui se passera lorsque, les signatures ayant été recueillies, l'initiative aboutit. De retour dans le jeu politique, ce sujet

provoquerait assurément une campagne de votation relativement chère. J'ignore si cela permet de parvenir au but. Il faudra peut-être – ou plutôt certainement – un très gros scandale en matière de financement en Suisse aussi. En effet, lorsqu'on considère les pays où des dispositions en matière de transparence ou d'autres règles ont été adoptées, on s'aperçoit qu'un scandale en est toujours à l'origine. La Suisse prouve en l'occurrence qu'elle n'est pas meilleure que d'autres États, car rien ne bouge sans un vrai scandale. Notre pays n'est en outre pas disposé à essayer des solutions différentes.

Quelle proposition vous trotte dans la tête ?

Il y a par exemple l'idée d'un « fonds aveugle ». Les donateurs versent leurs dons à un fonds, plutôt que directement aux partis, parlementaires ou comités. Ils annoncent les destinataires du don aux responsables du fonds. Ceux-ci virent l'argent aux destinataires, sans toutefois leur révéler l'identité des donateurs. De la sorte, les destinataires ne savent pas d'où vient l'argent et il est impossible de faire le lien avec le bailleur de fonds. Il serait peut-être possible d'expérimenter ce système dans l'un des cantons, ceux-ci étant en quelque sorte des microcosmes de la Suisse.

TRANSPARENCE DU FINANCEMENT DE LA POLITIQUE - POSITIONS DES PARTIS SUISSES

Par Cléa Fierz
(clea.fierz@smartvote.ch)*

Contrairement à d'autres pays, les partis politiques, les parlementaires et les comités référendaires et d'initiative n'ont l'obligation de publier ni le montant des dons, ni l'identité des donateurs, ni leurs sources de financement en Suisse. Véritable serpent de mer de la politique helvétique, cette opacité du financement de la politique inquiète à la fois la population, la classe politique et les médias. Dans ce contexte, Transparency International Suisse appelle de ses vœux l'adoption de règles impératives régissant le financement de la politique en Suisse, dans le double objectif de garantir le jeu de la concurrence

politique et d'améliorer la transparence envers les citoyen-ne-s.

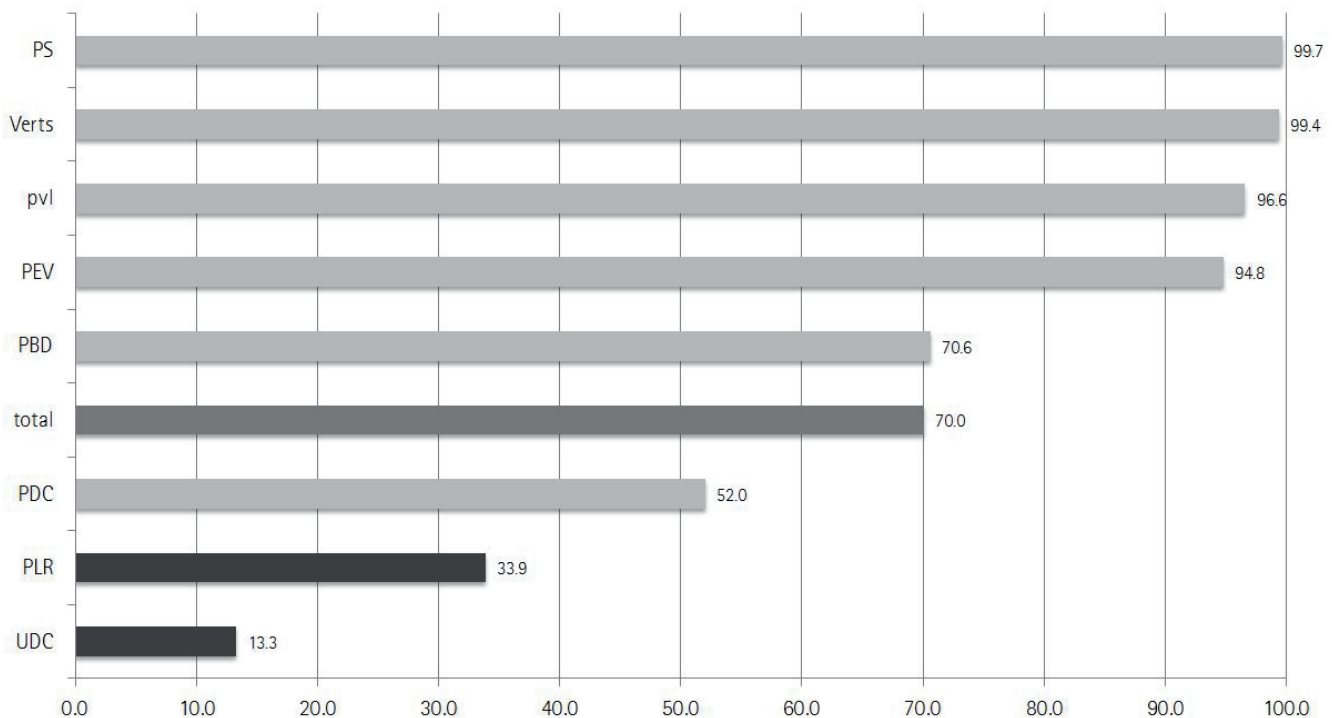
Cette ambition – instaurer davantage de transparence dans la politique – est aussi celle de la plateforme d'aide au vote en ligne smartvote (www.smartvote.ch). Depuis 2003, smartvote soumet aux candidat-e-s aux élections fédérales, cantonales et communales un questionnaire sur divers sujets politiques. La plateforme enregistre les réponses reçues et les publie sur Internet. Les électeurs-trices peuvent remplir le même questionnaire et comparer leurs réponses à celles des candidat-e-s. Smartvote leur fournit une recommandation afin qu'ils puissent identifier les candidat-e-s avec lesquels ils ont le plus

d'affinités.

De la sorte, smartvote n'est pas seulement une aide à la décision pour les électeurs-trices, mais aussi un instrument qui améliore la transparence de la vie politique en présentant de façon claire les positions défendues par les partis et les candidat-e-s.

À l'occasion des élections fédérales de 2011, smartvote a aussi abordé le sujet du financement de la politique. Le canevas envoyé à cette occasion aux candidat-e-s contenait 75 questions, dont la suivante :

« *Le financement des partis ainsi que des campagnes électorales devrait-il être complètement transparent ?* »





* CLÉA FIERZ EST COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE DE LA PLATEFORME D'AIDE AU VOTE EN LIGNE SMARTVOTE. DANS CET ARTICLE, ELLE S'EXPRIME À TITRE PERSONNEL.

Les candidat-e-s pouvaient répondre « Oui », « Plutôt oui », « Plutôt non » ou « Non ». En 2011, environ 85 % des 3500 candidats ont répondu au questionnaire et, par conséquent, aussi à cette question. Les données recueillies permettent non seulement de déterminer les opinions individuelles des candidat-e-s, mais constituent aussi une vision fiable des positions des responsables des partis, puisque plusieurs centaines de candidats de toutes les grandes formations – généralement des membres engagés dans la vie du parti et ayant de bonnes relations – ont rempli le questionnaire. Dès lors, on pouvait considérer que la moyenne des réponses des candidat-e-s était un indicateur fiable de l'opinion d'un parti dans son ensemble.

Si nous analysons les positions des huit grands partis suisses, nous parvenons à des résultats surprenants : le PLR et l'UDC sont les seuls à s'opposer à la divulgation du financement des partis, les six autres partis appelant de leurs vœux une amélioration de la transparence, même si le PDC le fait du bout des lèvres.

La netteté des résultats est saisissante : au PS, les Verts, les Vert'libéraux, le PBD et le PEV, l'acceptation oscille entre 70 et pratiquement 100 %, tandis que le refus est très clair au PLR et à l'UDC. Au PS, un seul des candidat-e-s – plus de 400 en tout – a répondu par non à la question ! Le PDC est le seul parti à ne pas avoir d'opinion tranchée : avec 182 candidat-e-s favorables à la transparence contre 168 opposés, le parti est divisé sur la question.

Le fait qu'une nette majorité des candidat-e-s et des partis appuient le finance-

ment transparent de la politique est d'autant plus étonnant que les interventions parlementaires allant dans ce sens ont toujours échoué au Parlement. De fait, les conclusions changent dès le moment où on tient uniquement compte des candidat-e-s élus en automne 2011. Ainsi, les libéraux-radicaux et les démocrates du centre rejettent encore plus nettement la demande de transparence, tandis que le PDC bascule dans le camp des opposants, et même très nettement : la transparence n'a plus les faveurs que de 37 % des député-e-s démocrates-chrétiens.

Dans ce contexte, les initiatives visant à instaurer davantage de transparence auront de la peine à passer la rampe au Parlement.

TRANSPARENCY INTERNATIONAL SUISSE
SCHANZENECKSTRASSE 25
CASE POSTALE 8509
3001 BERNE
031 382 35 50
INFO@TRANSPARENCY.CH
WWW.TRANSPARENCY.CH



LES DEMANDES DE TI SUISSE

L'opacité du financement de la politique nuit à la réputation de notre pays, sape la confiance des citoyen-ne-s dans la politique et met en doute la légitimité démocratique des décisions politiques pour lesquelles la formation de la volonté doit être libre.

Aussi TI Suisse formule-t-elle les demandes suivantes :

- **Publication des dons** versés aux partis, aux candidat-e-s au Conseil national et au Conseil des États, ainsi qu'aux comités électoraux, référendaires et d'initiative, à partir d'un certain montant (CHF 5000 francs, p.ex.).
- **Fixation d'un plafond** pour les dons versés aux partis par des particuliers et par des entreprises.
- Tenue d'une **comptabilité transparente** par les partis cantonaux et nationaux, ainsi que par les comités électoraux, référendaires et d'initiative.
- Fixation d'un **plafond de dépenses** pour les élections et votations.
- **Contrôle** du respect de ces prescriptions par une **instance indépendante** ayant le pouvoir d'imposer des sanctions en cas d'infraction.
- Mise à jour annuelle du **registre des intérêts** des député-e-s et **vérification de l'intégralité** des données ; **publication des revenus accessoires**, des cadeaux et des autres avantages liés au mandat politique.

Avec nos plus vifs remerciements à Jean-François Cuennet, qui a traduit ce document de l'allemand.